

Arrêté du 8 décembre 2022 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

 Air Extérieur

Mots clés

planification polluants atmosphériques

Cet arrêté définit et approuve le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) pour la période 2022-2025.

Accéder à la ressource

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046745030>

 Mise à jour de cette page :
20/01/2023

 Textes réglementaires

Format :

[Autre](#)

Année :

2022

Editeur :

Légifrance